

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_16

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
21
26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Autorisation de
souscription d'une
ligne de trésorerie**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 juin 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le
18 juin 2025

Absents : Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le niveau de la trésorerie à disposition de la Ville de Trignac afin d'honorer l'ensemble de ses dépenses, qu'elles relèvent de la section d'investissement ou de fonctionnement, dépend du rythme de versement réel recettes (dotation, subventions, produits de services, ...) en parallèle des règlements de ses dépenses (charges générales, de personnel, financières et autres charges).

Le versement des recettes, notamment les subventions d'investissements est fortement décalé par rapport au règlement des dépenses concernées, puisqu'il est soumis à la fourniture d'une attestation du paiement des factures par le trésorier. En outre, les partenaires financiers de la Ville peuvent imposer des conditions de versement supplémentaires. Par exemple, les services de l'Etat nous ont informé qu'aucun versement de subvention ne pourrait intervenir avant le second semestre 2025.

Ce décalage est encore plus important pour les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA, puisque celui-ci intervient au mois de mai de l'année qui suit le règlement des sommes par la Ville. Ainsi, le FCTVA correspondant aux dépenses d'investissements réalisées en 2024 a été versé au mois de mai 2025.

Au regard du montant important du programme d'investissement l'impact de ces décalages de versement de recettes va avoir un impact important sur la trésorerie à disposition de la Ville pour honorer l'ensemble de ses dépenses.

Afin de sécuriser la situation financière et la capacité de couverture des dépenses, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie.

Une consultation a été menée auprès de deux établissements pour obtenir différentes offres commerciales pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 600 000 €.

A la lecture des propositions présentées au début du mois de juin (dernière actualisation des taux), il ressort que la proposition du CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE – CENTRE OUEST est la mieux-disante au regard des besoins de la Commune.

Afin de limiter le coût supporté par la Ville de Trignac, au titre des intérêts, il est proposé une ligne de crédits de trésorerie six cent mille euros avec le CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE – CENTRE OUEST aux conditions décrites ci-dessous.

Montant de la ligne de trésorerie	600 000 €
Taux d'intérêt	EURIBOR 3 mois + 0,50
Modalité de remboursement	Trimestriel – terme échu
Durée	12 mois
Commission d'engagement	900,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : De contracter et de signer auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie de 600 000 € (six cent mille euros) destinée Selon les caractéristiques de l'emprunt rappelées ci-dessous :

Montant de la ligne de trésorerie	600 000 €
Taux d'intérêt	EURIBOR 3 mois + 0,50
Modalité de remboursement	Trimestriel – terme échu
Durée	12 mois
Commission d'engagement	900,00 €

- **Article 2** : D'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires

- **Article 3** : D'engager la prise en charge des frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Article 4** : Dire que la dépense sera inscrite sur le budget pour l'année où elle sera utilisée, à l'article 66111 pour les intérêts réglés à l'échéance et l'article 627 pour les frais de dossier.
- **Article 5** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

Voix pour	22
Voix contre	1
Abstentions	3



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Retour en Mairie le : 
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_16-DE

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_16-DE